



COMHAFAT/ATLAFCO



Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains
Network of African Maritime Training Institutions

Le renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques en soutien aux activités du REFMA

Séminaire

‘Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, Contrôle, et surveillance (SCS) des activités de la Pêche’

El Jadida (Maroc)
27-28 Mai 2019

1. CONTEXTE

La pêche et l'aquaculture jouent un rôle majeur dans le développement socio-économique des pays de la zone COMHAFAT et constituent une source de bien-être en fournissant une nourriture de bonne qualité, des emplois, des revenus pour les acteurs locaux et des devises à l'exportation.

Toutefois, ce secteur souffre encore de divers dysfonctionnements au titre desquels on peut citer la surpêche provoquée par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres pratiques de pêche non durables qui posent de sérieux problèmes à cette région de l'Afrique.

L'analyse des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches dans les pays de la zone COMHAFAT fait apparaître plusieurs faiblesses et anomalies qui peuvent se résumer dans les constats suivants :

- Les dispositifs nationaux de SCS des pêches sont encore embryonnaires et ne répondent guère aux besoins d'une gestion durable des ressources halieutiques des pays concernés,
- Le contrôle des pêches est défaillant par manque de personnels qualifiés et d'équipements adéquats,
- Les infractions à la réglementation des pêches et les cas de pêche INN sont en constante augmentation dans ces pays,
- Le système VMS de suivi des navires de pêche n'est pas encore adopté par la plupart des pays de la région,
- L'harmonisation et la coordination des moyens et des procédures de SCS sont très faibles et ne permettent pas la mutualisation des efforts pour éradiquer les fléaux qui entachent encore la gestion des pêches,
- La législation des pêches de la plupart des pays de la région ne prend que faiblement en compte les principes de la gouvernance des pêches énoncés dans les différents instruments internationaux.

Par ailleurs et pour pérenniser leurs ressources halieutiques, certains pays de la zone COMHAFAT ont développé une capacité en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS). Cette capacité s'est vue renforcée dans bien des pays de cette région, par l'utilisation de moyens électroniques modernes de surveillance (AIS, VMS etc.) pour surveiller à distance, les activités de pêche exercées par des navires dans leurs ZEE.

La Déclaration de Rabat sur la coopération Régionale pour la lutte contre la pêche INN adoptée par la 9ème Conférence Ministérielle de la COMHAFAT en septembre 2014 et les recommandations de l'atelier SCS de Marrakech d'Octobre 2015, ont mis en exergue l'urgence de la mise en place d'un programme régional d'observation embarquée et d'un Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire en vue de booster les efforts déployés par les Etats de la région dans le contrôle et la surveillance des activités de la pêche dans leurs zones maritimes.

Ces initiatives accordent une importance capitale au volet de la formation et du renforcement des capacités humaines et techniques des Etats membres en matière de SCS.

La COMHAFAT, à travers le REFMA, constitue un cadre de coopération régionale qui permet de mutualiser les efforts et les moyens en matière de SCS et intervenir dans l'amélioration du cadre juridique, la connaissance des dispositifs de contrôle existants dans la région, le renforcement des capacités institutionnelles et l'assistance à la mobilisation et à la recherche des financements pour l'acquisition des moyens adéquats et la formation des personnels dédiés à ces responsabilités.

C'est dans le prolongement des différentes préconisations émises ces dernières années en matière de SCS, qu'est organisé cet atelier sur le thème de « formation sur le renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques en soutien aux activités du REFMA : formation des formateurs en SCS des pêches », à l'initiative du REFMA et avec le soutien de la COMHAFAT.

2. Objectif général :

Former des formateurs des établissements de formation de pêche maritime des Etats membres sur les outils de suivi-contrôle et surveillance des pêches.

3. Objectifs spécifiques :

A l'issue de cette formation, les formateurs devraient être en mesure de maîtriser les connaissances de base relatives à :

- Utilisation de VMS, d'AIS, de Radar et de système radio ;
- Reconnaissance et vérification des documents de bord des navires de pêche ;
- Elaboration de procès-verbaux d'infraction, de saisine et d'amende ;
- Reconnaissance des engins de pêche, mesure des mailles de filet, identification des espèces de poissons ;
- Elaboration d'un programme d'observateur à bord ;
- Tracking des navires de pêche ;

4. Résultats attendus

- Maîtrise des composantes de base du SCS ;
- Coordonner et harmoniser les différentes formations dispensées en la matière dans la Région ;
- Définir un plan d'action opérationnel de formation des formateurs en matière de SCS ;

5. Population cible :

Les responsables de la formation maritime des Etats membres de la COMHAFAT.

6. Lieu et date : El Jadida/Maroc, 27-28 Mai 2019.

7. Durée de la formation : Deux (02) jours.